



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-023

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2021

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2021-01-12-001 - Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts Foncier de Paris 2 (2 pages)	Page 3
75-2021-01-12-004 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 11ème (2 pages)	Page 6
75-2021-01-12-002 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 12E (4 pages)	Page 9
75-2021-01-12-003 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 12ème (5 pages)	Page 14

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2021-01-12-001

Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts  
Foncier de Paris 2



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile de France et de Paris  
Centre des Impôts Foncier de Paris 2  
**6 rue Paganini**  
**75972 Paris Cedex 20**

Paris, le 12 janvier 2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris 2,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 60 000 €, aux 'inspecteurs des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

MAILLY Mireille

PERIANIN-CARPIN Vincent

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves      NGUYEN Christine      JUTEAU Marie

BARRE Valérie      CARPENTIER Grégory      SIRBEN Brigitte

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLEC Vincent      COUDERC Patrice      MILITON Dominique

DECHARGE Jérôme      THEGARID Gisèle      DECHARGE Jérôme

LONGUEMARE Jean-Charles      PHETDARA Sna      BRIU Clara

NAHON Remi      SPINDLER Isabelle      BENABDELMOUMENE Monir

CHAUVIÈRE François      ERGELIN Noelle      LATOUR Manon

BARBIER Frédérique      CAILLENS Julien      KONATE-BELHADI Diaké

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de gracieux fiscal les décisions gracieuses portant remise, modération, rejet, dans la limite de 15 000€ aux inspecteurs des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

MAILLY Mireille

PERIANIN-CARPIN Vincent

Article 3.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le responsable du centre des impôts foncier,

Signé

Martial KAMINSKE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2021-01-12-004

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et  
d'Expertise de Paris 11ème

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 12 janvier 2021

Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 11ème  
39-41 rue Godefroy-Cavaignac  
75536 PARIS CEDEX 11

## Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 11ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

### Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CADRET-BORREL Maryse	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CONESA Pierre	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
DESEUZES Laurent	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FREY Hélène	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
HELLAL Mehdi	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
HOARAU Gaele	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
JAMEUX Melissa	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
LE MOING Nicolas	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SANCHEZ Catherine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SICARD Michel	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
TOURNEMIRE Christian	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
WELKE Olivier	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FEVRIER Jérôme	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 11ème

Signé

DELVERT-IGLESIAS Pascal



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2021-01-12-002

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES ENTREPRISES  
DE PARIS 12E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES

DE PARIS 12E

27 bis, rue des Meuniers

**75602 PARIS CEDEX 12**

Paris, le 12 Janvier 2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Olivier DUMONT, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme LE POUPON Jocelyne, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COURTOT Corinne	DIEUX Anthony	MOLINATTI Pascal
GELINEAU Maryline		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Nathalie	BOUVY Emmanuel	CONTI-ALUNNO Barthélémy
DAHMANI Djamel	DEMEULENAERE Jennifer	FERRERO Christiane
GUERIOUAZ Karim	HAMCHAOUI KhélaF	HUCHET Antoine
MARIGOT Radja	MARSEAULT Boris	MARQUENET Karine
MIMIFIR Claudine	OZIER-LAFONTAINE Alain	POMET Roland
RIDET Pascal	SALOU Eric	VANEL Odile
PARISSE Sébastien		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	2 000 €



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
LAGAILLARDE Gilles	Contrôleur	10 000 €
NEFFATI Djamila	Agente administrative	2 000 €
SADOUL-BONNIVARD Salomé	Agente administrative	2 000 €
WYDER Esther	Contrôleuse	10 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable public  
Responsable de service des impôts des  
entreprises,

Signé

Olivier DUMONT

**ANNEXE**  
**A L'ARRETE PORTANT DELEGATION**  
**DE SIGNATURE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délais de paiement aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
LE POUPON Jocelyne	Inspectrice divisionnaire	Sans limitation	Sans limitation
GELINEAU Maryline	Inspectrice	Sans limitation	Sans limitation
LAGAILLARDE Gilles	Contrôleur	12 mois	10 000 €
WYDER Esther	Contrôleuse	12 mois	10 000 €
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	6 mois	3 000 €
NEFFATI Djamilia	Agente administrative	6 mois	3 000 €
SADOUL-BONNIVARD Salomé	Agente administrative	6 mois	3 000 €

Le comptable public  
Responsable de service des impôts des  
entreprises,

Signé

Olivier DUMONT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2021-01-12-003

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
12ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
12ème

27 bis rue des Meuniers

**75012 PARIS**

Paris, le 12 janvier 2021

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12 ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HERBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme Aline POETE, inspectrice des finances publiques, Mme Françoise LE LAY, inspectrice des finances publiques, M. Serge KLEIN, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Sandrine BUISINE	Catherine CHATEAUNEUF	Alexis COUTIER
Olivier DECLERCQ	Rosemonde DELAREUX	Sophie DREYER
Marie-Josèphe GERMANY	Jordane GILLES	Arnaud GRAND-CHAVIN
Sébastien GUIBON	Jocelyn GUILBAUD	Annie KOWALSKI
Eric LEFRANC	Josiane PACHAUD	Alain PRUNET
Salma SASSI		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Fabien ABDELHADI	Émilie BEAUSIR	David BESKE
Rhislaine BOUAZZAOU	Laurence CAUCASE	Litha CHANTEUR
Aïcha El GHAMMAM	Prisca GAILLARD	Stéphanie GERBITH
Damien LAUGE	François-Xavier LESBRE	Mohamed LOUNACI
Issilamya MACHOUHOULI	Élodie MARTY	Max MINISINI
Véronique OLIVIER	Guillaume PRUVOT	Jacqueline ROSEAU
Marie-Hélène TORRES BARTOUME		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :





<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Emmanuel BHIKI	Contrôleur	300,00 €
Liliane DANTON-VENUS	Agent administratif	300,00 €
Laurent GROLLEAU	Contrôleur principal	300,00 €
Sébastien GUIBON	Contrôleur	300,00 €
Véronique JOUVET	Contrôleur	300,00 €
Cynthia MATTI	Agent administratif	300,00 €
Emmanuelle MOREIRA	Contrôleur	300,00 €
Alain PRUNET	Contrôleur	300,00 €
Évelyne REYRAT	Contrôleur	300,00 €
David RUIZ	Contrôleur	300,00 €
Claire SANTOS	Agent administratif	300,00 €
Salma SASSI	Contrôleur	300,00 €
Évelyne TOURENNE	Agent administratif	300,00 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable du service des  
impôts des particuliers de Paris 12<sup>ème</sup>

Signé

Sylvie GEOFFRAY  
Administratrice des finances publiques adjointe

**Annexe de l'arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de Mme Nathalie HERBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, de Mme Aline POETE, de Mme Françoise LE LAY, de M. Serge KLEIN, inspecteurs des finances publiques, à M. Laurent GROLLEAU contrôleur principal des finances publiques ou à Mme Véronique JOUVET, contrôlease des finances publiques, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice et tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
Emmanuel BHIKI	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Sandrine BUISINE	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Laurence CAUCASE	Agent administratif	6 mois	10.000 €
Catherine CHATEAUNEUF	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Alexis COUTIER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Liliane DANTON-VENUS	Agent administratif	6 mois	10.000 €
Olivier DECLERCQ	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Rosemonde DELAREUX	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Sophie DREYER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Arnaud GRAND-CHAVIN	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Laurent GROLLEAU	Contrôleur principal	6 mois	10.000 €
Sébastien GUIBON	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Jocelyn GUILBAUD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Véronique JOUVET	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Annie KOWALSKI	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Eric LEFRANC	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Cynthia MATTI	Agent administratif	6 mois	10 000 €



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Emmanuelle MOREIRA	Contrôleur	6 mois	10.000 €
Josiane PACHAUD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Alain PRUNET	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Evelyne REYRAT	Contrôleur	6 mois	10 000 €
David RUIZ	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Claire SANTOS	Agent administratif	6 mois	10 000 €
Salma SASSI	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Evelyne TOURENNE	Agent administratif	6 mois	10.000 €

Dans le cadre de l'activité d'accueil les délais de paiement sont limités à 3 mois et à 3 000 €.

Le comptable, responsable du service des  
impôts des particuliers de Paris 12<sup>ème</sup>

Signé

Sylvie GEOFFRAY  
Administratrice des finances publiques adjointe